19me Année. — N° 3828 — 1re EDITION (paraissant le soir) — Mercredi 9 Décembre 1874

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; — L'abonnement continue, sauf avis contraire.
ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; *A Paris*, chez MM. Havas-Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 13, 7 18, 8 13, 9 48, 11 46, m., 12 23, 1 58, 3 39, 5 13, 6 18, 7 28, 8 28, 9 [illegible] *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 38, 7 18, 8 45, 10 18, 11 23, m., 1 20, 2 45, 5 10, 5 38, 7 18, 8 23, 10 36, 11 38
Lille à Roubaix, 5 15, 6 55, 8 22, 9 55, 11 05, 12 57, 2 22, 4 47, 5 20, 6 55, 8 00, 10 13, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 05, 7 10, 8 05, 9 40, 1[illegible] 50, 3 31, 5 05, 6 07, 7 20, 8 18, 9 28, 11 00 *Mouscron à Lille*, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05
DIMANCHES ET FETES : Tourcoing à Mouscron, 7 2[illegible] soir; *Mouscron à Tourcoing*, 8 00 *soir*

BOURSE DE PARIS

DU 7 DÉCEMBRE	
3 0/0	62 70
4 1/2	89 50
Emprunts (5 0/0)	99 25
DU 8 DÉCEMBRE	
3 0/0	62 35
4 1/2	89 50
Emprunts (5 0/0)	98 90

ROUBAIX, 8 DÉCEMBRE 1874

BULLETIN DU JOUR

La questure de l'Assemblée a fait distribuer le rapport de M. Ulrich Perrot sur l'expédition de l'Est. Ce rapport est conçu en termes accablants pour le héros d'Aspremonte. M. Perrot, s'appuyant sur les faits, constate qu'il y a eu chez le général Garibaldi « un propos délibéré » de ne pas combattre tant qu'il n'était pas sûr du succès. Par une inaction calculée, « il a livré l'armée de Bourbaki aux Prussiens. »

M. Perrot conclut ainsi :

« Le général Garibaldi n'a pas même essayé de disputer aux Prussiens ni un jour, ni une heure, les passages des montagnes au nord de Dijon, dont la garde lui était confiée; il est prouvé que, malgré les allégations de son état-major, le général Garibaldi a été informé minutieusement de tous les mouvements de l'ennemi; s'il n'a pas combattu, malgré ses promesses, c'est de propos de délibéré. Ricciotti, chargé d'observer l'ennemi, s'empressa de rentrer à Dijon, lorsque, le 13 janvier, il apprit d'une manière certaine que le général de Manteuffel allait se porter en avant; évitant avec une habile dextérité de rester dans les défilés qu'il devait défendre.

» Le général Garibaldi a tenu ensuite le gouvernement dans la plus complète ignorance des événements qui venaient de se passer autour de Dijon.

» Il est prouvé que le général Garibaldi avait à sa disposition de moyens suffisants pour retarder la marche de l'ennemi, pour l'arrêter même; il ne l'a pas fait et on doit faire remarquer qu'il eut suffi de quelques jours de retard pour la marche du général de Manteuffel, pour que notre armée pût être mis hors de péril.

» Un général français qui aurait agi ainsi *aurait été mis en jugement*. « Si le général Garibaldi avait été un général français, nous vous demanderions de renvoyer ce rapport et les pièces justificatives au ministère de la guerre, pour avoir abandonné à l'ennemi, *de propos délibéré et sans combat*, des positions qu'il avait reçu mission de défendre, et comme ayant par là occasionné la perte d'une armée française et amené un désastre militaire qui n'aura de comparable dans l'histoire que les désastres de Sedan et de Metz. »

Ces conclusions peuvent paraître sévères à MM. Gambetta et consorts, mais elles sont surabondantes par le récit aussi impartial qu'exact de M. Perrot.

Enfin, une dernière question que la commission a dû examiner avec soin, parce qu'elle était de nature à modifier ses conclusions, a été celle de savoir si l'inaction du général Garibaldi, si funeste qu'elle ait pu être, ne s'explique pas par l'insuffisance des moyens mis à sa disposition. Or, même en admettant que sous ce rapport le ministre ait manqué de prévoyance, la commission n'a pas admis qu'avec 30,000 hommes (au moins) formant l'ensemble des forces réunies à Dijon, il fut loisible à un général, pénétré de l'importance de ses devoirs, de laisser, comme il l'a fait, le champ complètement libre à l'ennemi, sans même essayer de combattre, et cela surtout quand il s'agissait de disputer un pays où l'armée prussienne était obligée de se diviser en trois longues colonnes, formées elles-mêmes de groupes fractionnés.

Dans de telles conditions, les troupes les plus médiocres sont capables d'opposer une résistance suffisante pour retarder au moins la marche d'une troupe, et pour l'obliger à une circonspection qui aurait pu facilement lui faire perdre quelques jours.

Or, tous les généraux l'ont affirmé, et l'exposé seul des événements, tels qu'ils se sont accomplis, le démontre : il eut suffi de quelques jours de retard dans la marche de Manteuffel pour que notre armée pût être mise hors de péril.

Le rapport de M. Perrot vient à point nous édifier sur le patriotisme des radicaux. Déjà le discours de M. Challemel-Lacour avait montré le peu de scrupules de nos adversaires et l'empressement avec lequel ils tirent parti de notre malheureuse situation vis-à-vis de l'Allemagne; le récit des exploits de M. Garibaldi achèvera, nous l'espérons, d'éclairer les plus aveugles sur la valeur du patriotisme révolutionnaire.

Quant à nous, nous ne sommes pas fâchés de voir se succéder de si instructives leçons; peut-être quelques membres du centre droit trouveront-ils dans la harangue de M. Challemel et dans l'histoire du « héros des Deux-Mondes » une matière à de salutaires réflexions. Ce n'est pas impunément qu'on divorce avec les principes qui forment la base des sociétés chrétiennes ; si légère qu'elle soit, une dissidence n'est jamais inoffensive. De dissentiments en dissentiments, on arrive peu à peu à une séparation définitive, et nous ne savons que trop ce qu'enfante l'oubli des vérités premières...

Causeries économiques

CAUSES DE LA FÉCONDITÉ DU TRAVAIL

I

Nous avons démontré suffisamment, ce nous semble, dans nos précédents articles, que le travail est le premier instrument de la production et du bien-être de l'homme. Il nous reste maintenant à examiner ses lois, c'est-à-dire les conditions auxquelles il doit obéir pour être véritablement fécond.

Ces lois sont fort simples ; elles sont au nombre de deux : la première, c'est la spécialisation des tâches et la division du travail ; la deuxième, c'est la liberté du travail. Nous ne nous occuperons aujourd'hui que de la spécialisation des tâches.

II

Dans l'enfance de la société humaine, chacun dut pourvoir par sa propre industrie à tous ses besoins. Ce fut là le premier phénomène que présentèrent les familles des âges primitifs du monde, phénomène qui se reproduit encore aujourd'hui dans quelques parties de l'Europe.

De nos jours, en effet, ne trouve-t-on pas en Autriche, en Italie, et même en France, dans les Alpes et dans les Pyrénées, des familles vivant comme si elles étaient seules et suffisant d'elles-mêmes à leurs besoins d'ailleurs limités et peu variés? Tout au plus, à certaines époques de l'année, consentent-elles à échanger contre argent le blé qu'elles ont récolté, la laine qu'elles ont travaillée, ou à troquer les produits de leurs animaux contre les tissus et les bijoux des colporteurs des contrées voisines.

III

Cependant, Dieu lui-même a pris soin, si je puis m'exprimer ainsi, de spécialiser le travail en dotant chaque individu de qualités particulières et distinctives qui le rendent propre à telle ou telle occupation.

Ce fait ressort de l'examen de l'antiquité la plus reculée.

Dès les premiers âges, en effet, parmi les membres d'une même famille, chacun dut choisir le travail pour lequel il se sentait le plus d'aptitude, et s'y adonner exclusivement.

Aussi, dans la famille antique, voyons-nous chaque individu se livrer à un genre de travail nettement déterminé.

Les personnes les plus faibles, c'est-à-dire les femmes et les enfants, s'occupent de l'intérieur du ménage, le fils le plus courageux et le plus adroit va à la chasse et fournit de gibier la table paternelle ; un autre cultive la terre ou devient pasteur de troupeaux; un quatrième, Tubalcaïn, par exemple, forge ou entretient les outils des autres membres de la famille. En un mot, chacun choisit de préférence les occupations qu'il affectionne le plus et vers lesquelles le portent ses aptitudes particulières.

IV

C'est ainsi que se révèle, dès l'origine de la société, la loi de la spécialisation des tâches. Etudions maintenant quelles sont les conséquences de cette répartition :

D'abord, chaque personne s'adonnant exclusivement à un travail particulier, y atteint une habileté plus grande, par suite le travail devient plus facile et sa puissance productive s'accroît avec le temps, au profit de la communauté.

En second lieu, il y a profit non-seulement pour les travailleurs, mais encore pour toute la société. En effet, quand toutes les forces sociales sont portées à leur maximum d'énergie, rien ne se perd et la société entière obtient un bien-être toujours croissant.

Un troisième résultat moral, c'est que, grâce à cette spécialisation des tâches, la société présente l'aspect d'un immense atelier où chacun choisit l'occupation la plus conforme à ses goûts, à ses facultés innées ou acquises, s'y applique avec ardeur, et contribue par là, dans la mesure de son pouvoir, à l'harmonie générale.

V

La spécialisation des tâches établit une sorte de solidarité et de fraternité entre tous les travailleurs de la grande société humaine en les portant à compter les uns sur les autres et en établissant entre eux une communauté d'intérêts. [illegible] fait sentir aux individus qu'ils ont besoin les uns des autres; elle leur apprend qu'ils appartiennent à une nombreuse famille qui va toujours en s'élargissant et finit par embrasser l'humanité tout entière.

Enfin, cette spécialisation des tâches est, selon la remarque des observateurs économistes, en raison directe du degré de perfectionnement des peuples. — Ce qui, dans une société encore naissante, est l'ouvrage d'un seul homme, devient dans une société plus avancée la besogne de plusieurs.

Ainsi, la séparation des travaux est un des plus puissants ressorts de la civilisation à laquelle elle est intimement liée.

Du reste, tous les progrès éclatants et toutes les grandes inventions ne sont possibles qu'à la condition que tel ou tel savant se renfermera dans une branche spéciale d'études, la creusera, en fera l'objet de ses observations et de ses méditations journalières jusqu'à ce qu'il puisse s'écrier avec Archimède : *J'ai trouvé*.

On demandait à Newton comment il avait fait pour trouver la loi de la gravitation universelle.

— J'ai découvert cette loi, répondit ce savant, en y songeant toujours.

Le paratonnerre, dont la découverte eût suffi à immortaliser Franklin, le bateau à vapeur de Fulton, les métiers de Jacquart, le télégraphe de Morse, la locomotive de Stéphenson, en un mot, toutes ces inventions qui ont fait la fortune du XIXe siècle et en seront l'éternelle gloire, ne seraient peut-être pas nées, si leurs auteurs n'avaient point dirigé toutes leurs pensées et toutes leurs études vers un seul but.

VII

Enfin, la répartition du travail renferme en elle-même le principe fécond de l'association, des efforts et de la coopération des travailleurs.

Le forgeron, pour ne montrer qu'un exemple qu'il est facile d'étendre à toutes les branches de travail, le forgeron, disons-nous, qui passe sa journée à battre le fer et à l'assouplir aux usages de la communauté, se demande peut-être ce qu'il reçoit de la société en échange des services qu'il lui rend. La réponse n'est point difficile à trouver pour quiconque réfléchit. N'est-ce point le travail de ses semblables qui confectionne les vêtements dont il s'habille ?

N'est-ce pas ce travail qui lui fournit les denrées alimentaires dont il a besoin pour sustenter sa vie ? N'est-ce point grâce au travail de ses semblables que ses enfants sont instruits, moralisés ?

Il n'y a donc point de témérité à avancer que, dans une seule journée, cet ouvrier consomme plus de choses qu'il n'en pourrait produire pendant plusieurs années. Voilà le résultat admirable de la répartition du travail.

E. CHARLES.

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

Paris, 7 décembre.

On s'entretient beaucoup, à Versailles, d'une lettre adressée par M. Audren de Kerdrel à M. de La Rochette, président de la réunion des chevau-légers, pour le remercier d'avoir contribué à l'élection de l'honorable député comme vice-président de la commission de l'armée. Cette lettre est un heureux symptôme de l'accord qui s'établit entre la droite et l'extrême droite, en vue des grandes questions à résoudre pour les destinées du pays.

Les élections municipales ont complété, hier, le triomphe des radicaux à Paris. Avec les quatre scrutins de ballotage, le nouveau conseil municipal se composera de 70 radicaux et de 10 conservateurs.

Les gauches, dans l'Assemblée, et les radicaux, dans les conseils municipaux, ont reçu pour consigne de faire les morts, jusqu'à nouvel ordre.

Une crise se prépare dans le centre gauche, à propos de la nomination d'un président en remplacement de M. Léon de Malleville. Les membres qui veulent continuer à marcher avec les gauches, malgré les dernières élections radicales, veulent choisir M. Corne pour président. Les autres membres disposés à se rapprocher du centre droit, comptent porter leurs voix sur M. Christophle, mais on ne pense pas qu'il obtienne la majorité.

Les trois groupes de gauche, tout en voulant ajourner les discussions politiques, vont engager un débat pour la levée de l'état de siége à propos de la prise en considération des trente propositions déjà déposées par des députés de la gauche pour réclamer la levée de l'état de siége.

Vous savez que l'élection de M. de Bourgoing dans la Nièvre, quoique déjà ancienne, n'a pas encore été validée. Le rapport doit être prochainement présenté et donnera lieu à un vif débat.

Le *Rappel* raconte que certains membres de la commission demandaient à M. Tailhand communication du dossier de l'instruction faite par le procureur général de Bourges au sujet de la circulaire Bonapartiste, révélée par M. Girard, et du dossier de l'instruction poursuivie à Paris par M. Delahaye, au sujet du *comité de comptabilité*, présidé par M. Rouher.

M. Tailhand, à qui cette communication avait été demandée, n'y consent que pour le premier dossier et refuse pour le second.

Un grand nombre de membres estiment cependant qu'il leur est indispensable de connaître ce second dossier. M. Tailhand doit expliquer les motifs de son refus au cinquième bureau, aujourd'hui.

De grands préparatifs se font à Lyon pour célébrer demain le 20e anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. M. Blanchon, qui a fait de l'*Echo de Fourvière*, le recueil religieux le plus important et le plus intéressant de France, dit, en parlant de ce nouvel anniversaire :

« Espérons !... le mouvement religieux, dont nous sommes témoins, n'est pas la dernière étincelle du feu sacré près de s'éteindre, mais un foyer puissant qui renferme toute la chaleur pour embrasser la terre et la renouveler, lorsque l'heure de Dieu sera venue. »

P. S.—Très-vive impression produite aujourd'hui à Versailles, par la lecture du rapport par M. Perrot, au nom de l'enquête sur les actes de la défense nationale au point de vue militaire, des actes du gouvernement de la défense nationale en province, dans les expéditions de l'Est.

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*).

Paris, dimanche, 6 décembre.

La bataille parlementaire s'est engagée vendredi et a continué hier : le gouvernement n'a eu qu'à rester simple spectateur de la lutte, et cependant on ne peut nier qu'il ne retire avantage de cette première escarmouche.

Il s'agissait de cette grave question de la liberté de l'enseignement supérieur, sur laquelle, depuis le commencement de ce siècle se sont exercés tant et de si grands écrivains ou orateurs.

Plusieurs députés ont pris la parole vendredi et samedi, mais deux seulement, Mgr Dupanloup et M. Challemel-Lacour méritent de fixer particulièrement l'attention, car ils personnifient l'éternel antagonisme de la liberté et de la tyrannie, du principe de la conservation sociale et de la Révolution.

Je n'ai point à faire ici l'analyse des discours prononcés dans ces deux séances par les deux orateurs ; mais je dois vous en parler pour constater l'impression qu'ils ont produite ici et à Versailles.

La loi qui est en ce moment en discussion devant l'Assemblée est assurément une loi libérale, puisqu'elle doit doter le pays d'une liberté nouvelle. Or, il se trouve qu'elle est appuyée par les conservateurs et combattue par les révolutionnaires ou tout au moins par une partie des révolutionnaires. Constatons en passant que des journaux radicaux, comme le *Rappel* et le *Siècle*, soutiennent la loi que la *République française* attaque.

Mais ce qui a donné son caractère particulier à la lutte parlementaire, c'est que la religion s'y est trouvée mêlée et qu'elle a été défendue par le plus ardent et le plus éloquent de ses orateurs.

Vendredi, la discussion était demeurée sur le terrain politique et religieux ; samedi elle est descendue aux personnalités. Si les amis de Mgr Dupanloup avaient reconnu que dans le chapitre des personnalités il était allé un peu loin, on a remarqué que le prêtre, par humilité chrétienne, s'était abstenu de répliquer aux dernières attaques de M. Challemel-Lacour, quoique vraisemblablement le désir ne lui en fît pas défaut. Et, en définitive, il a gagné sa cause devant l'Assemblée et devant le public.

Les révolutionnaires à l'école desquels appartient M. Challemel-Lacour n'admettent la liberté qu'à la condition qu'ils en usent et qu'ils en profitent seuls. Il en est de la liberté de l'enseignement comme de la liberté de la presse et de la liberté électorale. Aujourd'hui ils repoussent la liberté de l'enseignement, parce qu'ils supposent que les universités catholiques seront plus vite organisées et prospèreront mieux que les universités laïques.

On ne pourra pas reprocher à M. Challemel-Lacour d'avoir dissimulé sa doctrine; il en a même exagéré les conséquences par la malencontreuse idée d'effrayer les conservateurs par l'éventualité d'une intervention étrangère. Et précisément M. de Bismark, dans la même semaine, venait de prononcer à Berlin un discours qui était le digne pendant de celui du député français contre l'enseignement ecclésiastique, et contre l'abrutissement de la jeunesse par le clergé catholique. Ce rapprochement n'a pas été heureux pour l'orateur français; et certains républicains de l'Assemblée se montraient fort irrités et inquiets.

Le gouvernement a trouvé son avantage dans cette lutte oratoire, car les doctrines Jacobines exposées par M. Challemel-Lacour ont eu pour effet de grossir le nombre de la majorité. M. de Broglie, qui avait préparé un grand discours, n'a plus cru nécessaire d'intervenir.

Il paraît que le centre gauche surtout s'est fort ému du discours de M. Challemel-Lacour, et l'on n'est pas surpris d'apprendre qu'il a résolu, dans sa dernière réunion présidée par M. Léon de Malleville, de s'abstenir de toute interpellation et de toute attaque contre le ministère avant le mois de janvier.

Même parmi certains républicains modérés, le mot d'ordre est donné de se déclarer provisoirement satisfait de l'appel fait par le maréchal aux hommes modérés de tous les partis, et de constater la détente produite par le Message. Nous verrons combien de temps dureront ces bonnes impressions.

Il n'est plus guère parlé de l'intention du maréchal de choisir un ministère tout à fait en dehors de la chambre. La vérité est que jamais aucune combinaison de ce genre n'a été préparée; tout au plus, dans des conversations à l'Elysée, cette éventualité s'est trouvée mise sur le tapis pour le cas où il se formerait dans l'Assemblée une majorité systématiquement hostile aux ministres choisis sur ses bancs. Le cas ne paraît pas devoir se présenter de sitôt; et, à moins d'un incident de séance inattendu, le ministère actuel restera en fonctions jusqu'après le 1er janvier.

Il ne sera pourvu qu'au mois de février, c'est-à-dire à l'expiration des six mois réglementaires, au remplacement de M. Flaud, député des Côtes-du-Nord. Les deux concurrents en présence seront le duc de Feltre, fils du général de Goyon, et M. Glais-Bizoin, le grotesque collègue du non moins grotesque M. Crémieux.

Les amis du maréchal Canrobert déclarent en son nom qu'il n'a jamais songé à se présenter à la députation en remplacement de M. Rolland, député démissionnaire du Lot. On se rappelle que le maréchal appelé à déposer dans le procès Bazaine, s'est prononcé très nettement contre la participation des officiers généraux aux luttes politiques.

La *France*, signalant le bruit que je reproduisais, il y a trois jours, d'une dissolution éventuelle du nouveau Conseil municipal de Paris, déclare que « cette dissolution est inadmissible à tous les points de vue. » Ce ne sont pas là des raisons et nous voudrions bien connaître quelques-uns de ces points de vue. La *France* croit-elle que le gouvernement n'oserait pas jeter le défi à la population radicale de Paris ?

M. Léo, chef du bureau de la presse au ministère de l'intérieur, a-t-il, oui ou non, prononcé cette parole : il faut mettre à la porte M. le duc Decazes et M. Léon Renault.

Le mot est démenti par quelques-uns; le *XIXe Siècle* maintient qu'il a été prononcé, quoi qu'il publie une lettre de M. le duc de Larochefoucauld-Bisaccia. En tous cas, M. Léo paraît devoir rester provisoirement à son poste, et il n'est pas vraisemblable qu'il intente un procès au *XIXe Siècle* pour avoir annoncé sa destitution.

Les lettres de Berlin nous apportent une nouvelle grave : le gouvernement vient de retirer du budget le crédit consacré à l'entretien d'un ambassadeur auprès de la Curie Romaine. La rupture est donc définitive et officielle entre l'Allemagne et le catholicisme. Comme rapprochement, il est intéressant de noter que le prince de Galles vient d'être nommé grand-maître des francs-maçons d'Angleterre, en remplacement de Lord Ripon, récemment converti au catholicisme.

Cette nuit a eu lieu à l'Opéra-Comique le premier bal masqué de la saison. Beaucoup d'habits noirs et de dominos au foyer, mais c'était le cas de dire que la quantité remplaçait la qualité. Dans la salle, les habitués ordinaires des bals de l'Opéra dans ces dernières années, renforcés des étoiles, hommes et femmes, des bals du Casino, Cadet, de Valentino, de Frascati, etc. La tradition des bals de l'Opéra est morte : nous verrons si elle ressuscitera l'année prochaine dans le monument de M. Garnier. Aujourd'hui s'ouvre la fête, foire ou assemblée de Montmartre, car on ne sait au juste quel nom lui donner; c'est véritablement une foire comme quelques villes de province en ont conservé de temps immémorial. La fête a été inaugurée par une grande messe en musique célébrée à l'Eglise Saint-Pierre, au sommet de la Butte. Combien parmi les assistants furent aussi témoin des scènes du 18 mars 1871 qui inaugurèrent la Commune ! On oublie tout et bien vite à Paris. Aujourd'hui une foule joyeuse favorisée par un temps magnifique couvre les abords de la butte Montmartre et se réjouit des folies de saltimbanques inoffensifs.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 7 décembre 1874.

Président : M. BUFFET.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée procède à la troisième délibération sur la proposition de MM. Tallon, de Bonald et Lenoël, ayant pour objet la protection des enfants employés dans les professions ambulantes.

Une discussion s'engage sur l'article 1er entre MM. Chevandier, Tallon, de Melun, Faye, Lenoël et Schœlcher.

L'art. 1er est adopté en la forme proposée par le gouvernement.

L'art. 2 est également mis aux voix et adopté, ainsi que les autres articles et l'ensemble du projet.

L'Assemblée passe à la 3e délibération sur les propositions relatives à la création de facultés et d'écoles de médecine à Lyon, Toulouse, Lille, Nantes, Bordeaux et Marseille.

M. Bouisson combat le projet. Il n'admet